



Le bulletin

Le bulletin

N° 58

Janvier 2007



Mot de la Présidente

Je commencerai par m'adresser aux Nouveaux Adhérents. Le bulletin 58 est le premier qu'ils recevront. Nous sommes très heureux de les accueillir au sein de notre Association et de leur souhaiter "Bienvenue" parmi nous.

Aux nombreux Adhérents fidèles qui nous suivent depuis plusieurs années et qui nous renouvellent leur confiance, nous adressons nos remerciements. A Tous, nous souhaitons une bonne année universitaire.

L'Association AEUTA est la seule structure organisée pour représenter **tous les Etudiants de l'Université tous Ages sur la totalité de ses implantations**, petites ou grandes, intra muros, proches ou éloignées de Lyon.

Le Bulletin avec ses 3 parutions par an, vous permet d'être informés à la fois sur l'Université Tous Ages (UTA) et sur la vie et les missions de l'Association (AEUTA).

Nous publions dans ce numéro les Statuts, et le Règlement Intérieur de l'Association, plus particulièrement pour nos nouveaux Adhérents.

Nous pourrons nous retrouver réunis : Anciens et Nouveaux Adhérents lors de notre **Assemblée Générale** qui se tiendra le **Lundi 5 Février 2007**. Vous trouverez dans ce numéro, la Convocation et l'Ordre du Jour de cette Assemblée Générale.

Venez nombreux, vous aurez ainsi l'occasion de vous exprimer et d'avoir des échanges, indispensables pour que notre Association soit "Vivante et Utile".

Vous participerez aussi à la Vie de l'AEUTA par vos votes, en élisant lors de cette Assemblée Générale, les Administrateurs siégeant au Conseil d'Administration qui se renouvelle par tiers chaque année.

Dans ce numéro

pages

Mot de la Présidente	1 / 2
Conseil de l'UTA	3
Commission de la Représentation	4
Sortie Annuelle 2006	5
Evènement 2007	5
Arts et Civilisations	6
Ateliers d'Anglais	6
Rencontres thématiques	7
Visites commentées	8 / 9 / 10
L'Eglise Saint Bruno-des-Chartreux	11
Communiqués	12

STATUTS

NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

I / II

III / IV

Bulletin de l'Association des Etudiants de l'UTA

Siège social : Université Lumière 2

Adresse postale : 39 bis, rue de Marseille - 69007 Lyon

* Nous n'avons pas la possibilité d'assurer de permanence téléphonique

Réalisation et conception :

Odette Aschenbroich, Renée Boucher, Monique Martinez,
Marie-Claude Prudent, Jacqueline Testa, Robert Vincent.

Sous la responsabilité de la Présidente Jacquie Hustache

BU 58 - Janvier 2007 : tiré à 3000 exemplaires

Dépôt légal janvier 2007

Vos Représentants

Les 4 Représentants que "Vous les Etudiants" avez élus en avril 2006 ont participé le 8 décembre 2006, au Conseil de l'UTA. Auparavant, lors de la Commission de la Représentation, ils ont été à l'écoute des propositions et des souhaits des Membres Actifs à l'UTA et à l'Association, propositions qu'ils ont transmises au Conseil de l'Université Tous Ages.

Lors de l'Assemblée Générale, **Vous** serez informés du contenu des 2 Commissions de l'Association de décembre 2006 : celle de la Représentation et celle des Activités, et du contenu du Conseil de l'UTA du 8 décembre 2006.

Toutes ces informations paraîtront aussi dans le prochain Bulletin.

Nos missions

- Vous informer (Assemblée Générale, Bulletin)
- Vous représenter (auprès du Conseil de L'UTA)
- Vous proposer des Activités

Vous trouverez dans nos pages les différentes activités présentées par nos Equipes de Bénévoles qui se dévouent inlassablement tout au long de l'année universitaire pour vous proposer des activités enrichissantes, innovantes et attrayantes.

En 2007, une de nos activités : "Visites Commentées" fêtera ses 20 ans. A cette occasion, cette dynamique Equipe va se surpasser !

Je rappelle que notre Association **ne fonctionne qu'avec des Bénévoles**.

J'adresse mes félicitations à chacune des Equipes des différentes activités de l'Association, et à leurs Responsables. Je les remercie pour l'excellence de leur travail et leur total dévouement.

Nos Adhérents qui ont quelque liberté et qui sont prêts à faire partager leur savoir et leurs compétences sont toujours les Bienvenus pour renforcer nos Equipes. N'hésitez pas à nous contacter au bureau : AEUTA secrétariat 39 bis rue de Marseille 69007 LYON.

La rentrée

La rentrée UTA a bien démarré : toujours quelques problèmes de salles pour certains cycles, mais l'UTA a trouvé des solutions.

Pour l'Association, les adhésions se sont déroulées dans de bonnes conditions, soit à l'Espace Sergent Blandan, soit dans les implantations ou, par correspondance.

L'Equipe Fichier continue à saisir des adhésions chaque jour. Cette saisie représente un travail important et demande du temps.

Nos effectifs paraissent stables par rapport à l'an dernier à la même époque, environ 2 600, mais d'ici l'Assemblée Générale, nous vous espérons encore plus nombreux !

Après ce bel Automne, nous nous acheminons vers la fin 2006.

J'émets le souhait que tous les Etudiants Bénévoles dévoués à l'UTA comme à l'Association connaissent une Année 2007 pleine de bonheur et de réussite.

Chers Adhérents, veuillez accepter tous mes souhaits de très agréables fêtes de fin d'année, et je vous présente tous mes vœux de très Bonne Année 2007.

Je vous assure de mon entier dévouement.

Jacquie HUSTACHE



Réunion du Conseil de l'UTA du 9 juin 2006

Jacque Hustache

Notre Association était représentée par les 4 étudiants élus : Jacques Dejoux, Yvette Grégoire, Jacque Hustache, Nicole Rougerie.

Il s'est déroulé en deux temps :

1° - Les nouveaux Elus au Conseil en avril 2006 pour les 3 Collèges : Enseignants, Personnel IATOS, Etudiants procèdent au choix des 4 Personnalités extérieures conformément aux Statuts de l'UTA :

- pour la Municipalité de LYON : **Pierre Laréal**
- pour la Société Bio Mérieux : **Bernard de L'Escaille**
- pour l'Université Ouverte Claude Bernard Lyon 1 : **Bernard Jacquier**
- pour l'Institut Universitaire de formation des Maîtres IUFM : **Régis Bernard**

Madame Françoise Blaise - Kopp sera l'invitée permanente de ce conseil en tant que Directrice de l'UNIVA, représentante de l'Université Catholique de Lyon.

2° - Le Conseil proprement dit débute alors après un tour de table de présentation des différents participants.

Questions diverses

Bruno Benoît : Responsable du groupe de Recherche Visiteurs de Lyon sollicite du Conseil l'autorisation de publier un livre sur les balades lyonnaises au nom du Groupe des Visiteurs de Lyon.

S'ensuit alors une réflexion sur la possibilité de publier cet ouvrage et sur les modalités de sa parution.

Damien Capelazzi demande des précisions sur la nature des relations entre l'UTA et le Musée des Moulages. Il pense que ce lieu conviendrait bien pour l'implantation d'ateliers.

André Buisson demande la possibilité de mettre en place un annuaire des propositions détaillées des Enseignants afin de disposer d'un fichier permettant de nouvelles idées de THEMES dans un souci de renouvellement de l'offre de formation.

En réponse Annette Lukaszewicz a précisé que cette année tous les cycles ont été renouvelés dans Lyon intra-muros ainsi qu'à l'extérieur des arrondissements Lyonnais. Création de 3 amphithéâtres nouveaux ainsi que 3 cycles sur 4 sont proposés en partenariat avec l'Université Ouverte.

Bilan de l'année universitaire

D'après une Etude réalisée et proposée au Conseil par C.Stellmann on constate que

- les effectifs se stabilisent autour de 10 000 étudiants ;
- les hommes restent minoritaires mais en augmentation dans la proportion de 27,3 % ;
- les hommes sont plus âgés que les femmes ;
- l'UTA rajeunit en passant de 77,9 % à 74,9 % des plus de 60 ans ;
- le niveau d'études suit l'évolution de la population française avec une diminution des niveaux primaires et secondaires, avec une augmentation d'environ 1 % par an des niveaux supérieurs de formation ;
- la tranche des Etudiants de + de 7ans d'ancienneté est 2 fois plus importante que celle des nouveaux inscrits. La proportion des nouveaux inscrits est passée de 32 % en 1997 à 16,6 % en 2003. En 2004, augmentation du taux de renouvellement 19,3 % hausse confirmée en 2005 ;
- le taux des retraités se stabilise à 83% depuis 2001 ;
- le taux des possesseurs d'un ordinateur décroît avec l'âge :

Pour les moins de 50 ans :	78 %
Pour les plus de 75 ans :	17 %

Cependant le taux de possession d'ordinateur des étudiants de l'UTA est bien supérieur au taux national.

L'analyse de la population des nouveaux inscrits par rapport à la population globale de l'UTA en 2004 donne lieu aux observations suivantes :

- la proportion hommes /femmes est stable : 69,3 % de femmes - 30,7 % d'hommes ;
- chez les nouveaux inscrits, les femmes ont un niveau de formation plus élevé que la population globale de l'UTA. Pour les hommes le niveau est comparable ;
- il y a moins de retraités dans les nouveaux inscrits et plus de femmes au foyer, d'actifs et de personnes en recherche d'emploi, pour cette population l'UTA est un recours passager.

Cette connaissance du public de l'UTA peut encore s'affiner et un groupe de travail sur ce sujet pourrait se mettre en place.

L'UTA 2006-2007

Madame .Lukaszewicz présente le programme de l'année 2006-2007.

Les principaux changements sont les suivants :

4 cycles de conférences sont organisés en partenariat avec l'Université Ouverte (UO) et ouverts à la fois aux étudiants UTA et UO et 3 cycles ouverts aux étudiants de formation initiale de master (en enseignements optionnels.)

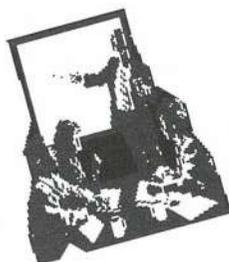
Ces évolutions sont susceptibles de se développer.

L'UTA de demain

Monsieur Gaucher évoque l'installation de l'UTA dans le projet PRES (pôle de recherche de l'enseignement Supérieur) prévue dans le contrat quadriennal de l'Université par le Président de l' Université.

Le bilan du Diplôme Universitaire de Tutorat Social est présenté :

- En tant que concept c'est un succès, mais connaît des difficultés au niveau financier ;
- On pourrait intégrer le parcours DUTS dans un master avec la création d'une formation diplômante en faculté Sociologie/Anthropologie ;
- La Martinique est intéressée par le DUTS actuel et une convention devrait être signée prochainement.



Réunion de la Commission de la Représentation

Jeudi 8 juin 2006

1. Elections du 11 avril 2006

Cette séance s'est tenue sous la conduite des 4 nouveaux élus . Les résultats des élections au Conseil de l'UTA pour les 3 collèges (Enseignants, Personnel IATOS et Etudiants) sont affichés.

- ✗ Les membres de la Commission commentent ces résultats et posent, entre autres, la question du vote impossible par correspondance : la réponse est que c'est par souci de conformité avec ce qui se pratique pour toutes les élections à l'Université.

Certains ont fait la remarque de la découverte le jour des élections d'une seconde liste en concurrence avec celle présentée par l'Association. Les élus répondent que pour eux aussi c'était une découverte.

2. Préparation du Conseil de l'UTA

A partir de l'ordre du jour du conseil de l'UTA du 9 juin : " Bilan de l'année universitaire - Perspectives " les membres présents sont sollicités pour que les élus transmettent leurs commentaires et propositions.

Peu de problèmes rencontrés et les participants dans leur grande majorité, font part de leur satisfaction : contacts agréables avec l'équipe de l'UTA, convivialité et communication appréciables.

Quelques points particuliers sont évoqués :

- ✓ Des implantations malgré leur grande capacité, sont quelques fois obligées de refuser des étudiants : dans ce cas ne pourrait-on pas dédoubler les conférences avec d'autres implantations ?
- ✓ D'autres implantations au contraire, n'arrivent pas à attirer suffisamment de monde, malgré leurs salles confortables, leurs conférences intéressantes (problème du lieu ?)
- ✓ A souligner que durant les grèves, des conférences ont été annulées et que toutes ont été rattrapées grâce à un consensus trouvé avec le personnel de l'UTA.

La secrétaire : Yvette Grégoire

(Le Conseil de l'AEUTA du 23 juin, a désigné Jacquie Hustache, Rapporteur de la Commission de Représentation, Jacques Dejoux, Rapporteur Adjoint et Yvette Grégoire, Secrétaire.)



Sortie annuelle 2006

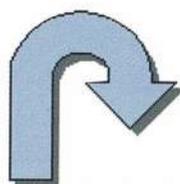
Renée Boucher - Nicole Rougerie - Serge Bercand

Comme les années précédentes cette sortie a connu un vif succès. De 6 cars prévus, nous sommes passés à 7 et avec regret nous avons refusé 50 personnes. Une fiche d'enquête a été remise dans les cars. En voici les résultats

Résultats de l'enquête de la Sortie Annuelle

Nombre de réponses	343	
Femmes	276	80,47%
Hommes	67	19,53%

	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Critères de choix			Horaires		
Thème	153 55,43 %	38 56,72 %	<i>Départ</i>		
Site	207 75,00 %	49 73,13 %	7 heures	166 60,14 %	52 77,61 %
Région	125 45,29 %	29 43,28 %	7 heures 30	70 25,36 %	13 19,40 %
Prix	15 5,43 %	3 4,48 %	8 heures	14 5,07 %	4 5,97 %
Repas			<i>Retour</i>		
Très bien	123 44,57 %	21 31,34 %	19 heures	41 14,86 %	16 23,88 %
Bien	134 48,55 %	44 65,67 %	19 heures 30	105 38,04 %	21 31,34 %
Assez bien	11 3,99 %	7 10,45 %	20 heures	107 38,77 %	32 47,76 %
Perfectible	3 1,09 %		Indifférent	28 10,14 %	3 4,48 %



ÉVÈNEMENT 2007
ÉVÈNEMENT 2007

* Les "Visites Commentées" fêtent leurs 20 ans d'existence.

Pour passer ce cap avec enthousiasme, en profitant de l'expérience et de la réussite de la Sortie Annuelle 2006 sur le thème de "La Route du Sel", les deux équipes "Sortie Annuelle" et "Visites Commentées" travaillent de concert pour organiser une

Sortie exceptionnelle en 2007
Sortie exceptionnelle en 2007
des 20 ans des Visites Commentées
des 20 ans des Visites Commentées

Pour cette SORTIE, prévue en mai et juin 2007, vous trouverez toutes les précisions sur cette Sortie Exceptionnelle 20 ans des Visites Commentées dans le Bulletin du mois d'Avril 2007.



Arts et Civilisations

Jacqueline Testa



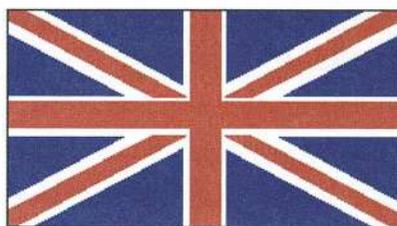
L'Italie du Sud est le thème choisi par les étudiants pour cette année 2006-2007. Ce thème a beaucoup de succès puisqu'à ce jour, 120 étudiants se sont inscrits pour ce cycle de 20 conférences, préparé avec soin par Michel Rubellin, responsable pédagogique de l'activité Arts et Civilisations.

Aujourd'hui, nous en sommes au stade de préparation du voyage qui comme chaque année, en juin, est une agréable conclusion de cette étude.



Atelier d'anglais

Jean Pierre Salore



2 Professeurs

13 cours de 1 h 30
2 cours de 2 h.

Soit au total : 15 cours avec un effectif global de 170 étudiants pour l'année 2006 - 2007.

Rappel des lieux et nombre d'ateliers :

L'ARBRESLE	2	(mercredi)
BRIGNAIS	2	(mardi)
LYON CROIX ROUSSE	8	(jeudi et vendredi)
LYON VAISE	2	(lundi)
VILLEURBANNE	1	(lundi)

STATUTS

DE L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE TOUS AGES

Article 1 - Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre : "Association des Étudiants de l'Université Tous Ages" : AEUTA.

2- Article 2 - Objet

L'Association des Etudiants de l'Université Tous Ages qui est rattachée à l'Université Lumière Lyon 2, est désignée par le terme "l'Association" dans ce texte. Elle a pour objectifs :

- de représenter les étudiants et les bénévoles oeuvrant au service de l'Université Tous Ages : UTA et /ou de l'Association,
- d'organiser pour ses membres toute activité complétant les enseignements de l'Université Tous Ages,
- de créer des liens d'amitié et de solidarité entre ses membres.

Article 3 - Siège social

Le siège social est fixé dans les locaux de l'Université Lumière Lyon 2, à Lyon. L'adresse postale est : 39 bis, rue de Marseille -69007- Lyon, elle peut être modifiée par le Conseil d'Administration, cette décision devra être approuvée par l'Assemblée Générale suivante.

Article 4 - Durée

La durée de l'Association est limitée à la durée de l'Université Tous Ages.

Article 5- Composition

L'Association se compose :

- de membres: étudiants inscrits à l'UTA et n'exerçant aucune activité bénévole à l'UTA ou à l'Association. Les membres adhèrent à l'Association et lui versent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale,
- de membres actifs : étudiants inscrits à l'UTA et participant bénévolement à l'animation et au fonctionnement de l'UTA et /ou de l'Association. Les membres actifs adhèrent à l'Association et lui versent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale. Ils sont seuls éligibles au Conseil d'Administration,
- de membres d'honneur nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration et choisis parmi les personnes ayant rendu des services signalés à l'Association. Ils sont dispensés de cotisation,
- de membres bienfaiteurs dispensés de l'appartenance à l'UTA et ayant la personnalité physique ou morale, qui s'engagent à verser annuellement une somme au moins égale à dix fois la cotisation de base.

Article 6 - Perte de la qualité de membres

Cessent de faire partie de l'Association, sans que leur départ puisse mettre fin à l'Association :

- les membres décédés,
- ceux qui auront donné leur démission par lettre adressée au Président,
- ceux qui n'auront pas renouvelé leur cotisation annuelle,
- ceux qui ont été exclus pour motif grave.

Dans ce dernier cas l'intéressé sera invité par lettre recommandée à se présenter devant le Conseil d'Administration pour y être entendu.

Article 7 - Ressources

Les ressources de l'Association se composent

- des cotisations versées par les membres,
- des subventions qui peuvent lui être accordées par l'Etat, les autres collectivités publiques ou toute autre organisation,
- des intérêts et revenus des biens appartenant à l'Association,
- du montant des prestations correspondant aux activités organisées par l'Association conformément à l'article 2.

Article 8 - Comptabilité

Il est tenu une comptabilité conforme au plan comptable défini par les textes en vigueur.

Article 9 - Conseil d'Administration

9 a) Composition. L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration de 15 à 21 membres. Les administrateurs sont des membres actifs élus par l'ensemble des membres, après un scrutin à bulletin secret à deux tours. Au premier tour, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont déclarés élus. Si besoin est, un deuxième tour est immédiatement organisé afin de compléter le Conseil d'Administration. En ce cas la majorité relative est seule requise.

Les administrateurs sont renouvelés chaque année par tiers.

En cas de vacance en cours d'exercice, le Conseil peut pourvoir au remplacement provisoire du ou des administrateurs. Il est procédé au remplacement définitif par le vote lors de l'Assemblée Générale suivante. Les pouvoirs de ces administrateurs ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des administrateurs remplacés.

9 b) Réunions. Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an, sur convocation de son Président, l'ordre du jour étant fixé en accord avec le Secrétaire. Sur la demande du quart au moins des administrateurs ou en cas d'urgence, le Président convoque un Conseil d'Administration Extraordinaire. Les décisions sont prises à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Article 10 - Composition du Bureau

A la suite de chaque élection au Conseil d'Administration, celui-ci élit parmi les administrateurs un Bureau chargé de préparer ses séances, d'exécuter ses décisions et d'assurer la gestion courante. Ce Bureau est composé au minimum de 6 personnes :

- un(e) Président(e),
- un(e) Vice-Président(e),
- un(e) Secrétaire,
- un(e) Secrétaire Adjoint(e),
- un(e) Trésorier(e),
- un (e) Trésorier(e) Adjoint(e).

Les membres du bureau sont élus pour un an par le Conseil d'Administration. Leur mandat est renouvelable, aussi longtemps qu'ils sont administrateurs.

De plus le Bureau aura la possibilité de proposer au Conseil d'Administration la cooptation de un ou deux membres actifs supplémentaires. Ils seront renouvelables, une seule fois, dans les mêmes conditions.

Article 11 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les membres de l'Association. Ses décisions sont obligatoires pour tous.

Elle a lieu une fois par an. Elle est convoquée au moins quinze jours à l'avance avec indication de l'ordre du jour. Elle est présidée par le Président en exercice, ou son représentant, assisté des membres du Bureau.

En plus des matières portées à l'ordre du jour par le Conseil d'Administration, toute proposition portant la signature du quart au moins des membres actifs et déposée au secrétariat huit jours au moins avant la date prévue pour la réunion sera soumise à l'Assemblée.

Les décisions sont prises à la majorité relative des suffrages exprimés. Le scrutin secret est de droit si

un membre le demande.

Article 12- Assemblée Générale Extraordinaire

Une Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée, en cas de circonstances exceptionnelles, par le Président, sur avis conforme du Conseil d'Administration ou sur la demande écrite de la moitié des membres actifs de l'Association, dans les conditions définies par l'article 11. Elle statue sur les questions importantes qui lui sont soumises, telles que prorogation, dissolution ou fusion de l'Association...

Les décisions sont alors prises au scrutin secret à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 13 - Règlement Intérieur

Un règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration. Il détermine les détails d'exécution des présents statuts notamment le fonctionnement de la Commission de la Représentation des étudiants et de la Commission des Activités. Il devra être communiqué à l'Assemblée Générale suivante.

Article 14 - Dissolution

En cas de dissolution, volontaire, statutaire ou judiciaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur la dévolution du patrimoine de l'Association. Elle désigne le ou les bénéficiaires qui recevront le reliquat de l'actif, après paiement de toutes les dettes et charges de l'Association et de tous les frais de liquidation. Elle nomme des liquidateurs investis de tous pouvoirs nécessaires.

Ces statuts comportent 14 articles et ils ont été adoptés par l'Assemblée générale Extraordinaire du 22 avril 2002.

Le Président : J. Terré

La Secrétaire : O. Aschenbroich

REGLEMENT INTERIEUR de l'ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE TOUS AGES

En application de l'article 13 des statuts de l'Association, modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2002, le Conseil d'Administration du 15 juin 2004 arrête la première modification du règlement intérieur initial adopté par le Conseil d'Administration du 14 juin 2002. Le règlement ainsi modifié sera applicable selon les modalités du chapitre V du présent document.

Chapitre I - FONCTIONNEMENT GENERAL

Article I - 1 - Fonctionnement de l'Assemblée Générale. (A.G.)

L'ordre du jour de l'A.G. Ordinaire ou Extraordinaire est arrêté par le CA sur proposition du Bureau.

Il tient lieu de convocation et est adressé par écrit soit par le Bulletin, soit par courrier séparé.

Élection des administrateurs lors des AG.

Les candidats : uniquement des membres actifs, ils se présentent aux membres de l'A.G..

En cas d'empêchement, ils se font représenter par un membre qu'ils ont missionné par écrit.

Le vote par procuration à un membre présent est admis, Un membre ne peut détenir plus de trois pouvoirs.

Ces pouvoirs mentionnent les noms des membres représentés et seront envoyés au secrétariat ou remis avant la réunion.

Le procès-verbal de l'A.G. est rédigé par le Secrétaire, signé par le Président et adressé aux membres présents ou excusés, qui ont 15 jours pour faire part de leurs observations.

Passé ce délai, ce procès-verbal est réputé adopté.

En cas de désaccord, le Président le soumettra au prochain Conseil d'Administration qui statuera définitivement.

Article I - 2 - Fonctionnement du Conseil d'Administration : CA

L'ordre du jour du C.A. a valeur de convocation, Il est adressé aux administrateurs 15 jours à l'avance.

Calendrier.

Les trois réunions statutaires font l'objet d'un calendrier prévisionnel en raison de la contrainte de réservation des locaux. Il tient compte des séances du Conseil de l'U.T.A. et de la date d'arrêté des comptes de l'exercice au 31 août de chaque année civile.

Pouvoir.

Un administrateur empêché peut établir un pouvoir écrit à un autre administrateur de son choix. Un administrateur ne peut détenir plus d'un pouvoir. Les pouvoirs seront remis avant la réunion au Secrétaire qui les note sur la feuille d'émargement.

Nombre d'administrateurs.

Le nombre d'administrateurs à élire est précisé par le CA qui arrête l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Ce nombre figure sur l'ordre du jour.

Cotisations.

Le CA détermine, chaque année, le montant de la cotisation des membres, qui sera proposée à l'A.G. ainsi que les modalités de recouvrement. Ces dispositions seront appliquées à la rentrée universitaire suivante.

Représentants des étudiants au Conseil de l'U.T.A.

A l'occasion des élections des représentants des étudiants au Conseil de l'U.T.A., le C.A. arrête le nom des candidats que l'Association propose au vote des électeurs.

Mission de la Commission de la représentation.

Le C.A. nomme, parmi ses membres, et pour une année un Rapporteur et un suppléant de la Commission et détermine avec eux les missions confiées. Dans la mesure du possible il serait souhaitable que le Rapporteur soit également un représentant élu au Conseil de l'U.T.A..

De son côté, la Commission pourra faire des propositions de missions complémentaires, compte-tenu des

informations qu'elle recueille, charge au Rapporteur d'en informer le C.A.

En cas d'urgence, le Président peut missionner directement la Commission, charge à lui d'en informer les administrateurs lors du C.A. suivant.

Le procès-verbal est rédigé par le Secrétaire, signé par le Président et il est adressé aux administrateurs.

Ceux-ci disposent d'un délai de 15 jours pour communiquer leurs observations par écrit. En cas de désaccord avec le procès-verbal, celui-ci sera tranché par le C.A. suivant.

Les modifications éventuellement retenues figureront dans le procès-verbal de la réunion où elles ont été décidées.

Article I - 3 - Fonctionnement du Bureau

Les membres du Bureau sont élus par le CA qui fait suite immédiatement à l'Assemblée Générale où ont été élus les nouveaux administrateurs. En cas d'impossibilité, ce CA sera réuni au plus tard dans les 15 jours suivants.

Il est présidé par le Président en exercice au moment du scrutin.

A / Les membres du bureau sont élus à bulletins secrets, nul ne peut être élu contre son gré

B / Pour le premier tour, les candidats déclarent leur candidature à l'avance en présentant leurs motivations.

Un ou plusieurs administrateurs non-candidats peuvent obtenir des voix.

Pour être élu à ce premier tour, la majorité absolue est requise.

C / Si aucun candidat n'est élu au premier tour, il est procédé à un second tour en faisant appel aux candidats ayant obtenu des voix au premier tour et donnant leur accord pour maintenir leur candidature.

La majorité absolue sera à nouveau requise.

D / A défaut, un troisième tour sera organisé entre les deux candidats ayant obtenu le plus de voix.

L'élection s'effectuera alors à la majorité relative.

En cas d'égalité, c'est le candidat le plus jeune qui sera définitivement désigné.

Le Bureau est convoqué autant de fois que nécessaire pour le bon fonctionnement de l'Association.

L'ordre du jour a valeur de convocation, il est adressé au moins 15 jours à l'avance.

Le Bureau a délégation du C.A. pour l'organisation et la gestion des activités. Il nomme parmi ses membres le Rapporteur et son suppléant pour la Commission des activités. Il en informe le C.A.

Il arbitre entre les différentes propositions de la Commission, en particulier en matière de tarif.

Le Président fera approuver par le C.A. la nomination, les créations d'activités nouvelles ou la disparition d'autres, les tarifs.

Le bureau pourra recourir à l'expertise de bénévoles non-membres de l'Association en cas de besoin et définira la demande.

Le compte-rendu de réunion est rédigé par le Secrétaire et est transmis aux membres du bureau. Ce document est adopté à la réunion suivante avec les modifications éventuelles qui figureront sur le compte-rendu de la séance.

Chapitre II - COMMISSION DE LA REPRESENTATION DES ETUDIANTS

Article II - 1 - Préambule

Auprès du Conseil de l'U.T.A., les étudiants sont représentés par **quatre représentants élus** dans les conditions définies par les statuts de l'U.T.A. Il convient que ces représentants soient soigneusement préparés. Ils doivent être en mesure de présenter des propositions au nom de tous les étudiants et en particulier des bénévoles oeuvrant au service de l'U.T.A.: amphithéâtres,

implantations petites ou grandes, proches ou éloignées de Lyon, ateliers, groupes de recherche...

Il s'agit de la mission de représentation conformément aux statuts de l'Association.

Le Conseil d'Administration n'a pas le temps de faire toutes les investigations nécessaires et de procéder aux réflexions indispensables.

Pour remplir cette mission une Commission de la Représentation des étudiants a été créée.

Article II - 2 - Fonctionnement de la Commission de la représentation des étudiants

Participants. - La Commission est ouverte à **tous les membres actifs** de l'Association, c'est-à-dire à tous les bénévoles oeuvrant à l'U.T.A. et / ou à l'Association. La Commission est ainsi en mesure d'aborder toutes les problématiques. En cas de nécessité, le Rapporteur mettra en place des groupes de travail avec un nombre limité de participants. Tous les membres actifs peuvent se porter candidats aux groupes de travail mais, de ce fait, ils s'engagent à participer activement et régulièrement aux réunions de travail. La présentation des comptes-rendus des groupes de travail en Commission permet l'échange des points de vue, la nécessaire harmonisation des propositions, ce qui ne veut pas dire disparition des particularités.

Grâce à son ouverture, la Commission peut **accueillir des nouveaux membres** non encore engagés dans le bénévolat, mais intéressés.

La Commission doit jouer un rôle de "pépinière" de futurs bénévoles. Ces nouveaux membres devront se faire connaître au Rapporteur. Ils deviendront membres actifs dès qu'ils confirmeront leur engagement dans le bénévolat à U.T.A. et/ou à l'Association.

Organisation des réunions.

La Commission élira un Secrétaire,

Le Rapporteur devra organiser les débats de manière à dégager des positions majoritaires, réfléchies, cohérentes. Les réunions, au moins deux par an, donneront lieu à un ordre du jour et à un compte-rendu.

L'ordre du jour sera adressé à tous les membres actifs. Le compte rendu de la réunion sera communiqué à tous les administrateurs de l'Association et aux membres actifs portant un intérêt aux travaux de la Commission : les participants et les excusés. Ce ou ces comptes-rendus tiennent lieu de rapport de mission au C.A.

Le Rapporteur de la Commission informera les membres participants et les excusés des suites données par le C.A.

Chapitre III - COMMISSION ACTIVITES

Article III - 1 - Préambule

L'Association propose à ses membres de multiples activités : cycles de conférences " Arts et civilisations ", Ateliers "cours de langues", Rencontres Thématiques, Visites Commentées, Sortie annuelle...

Le CA nomme les administrateurs responsables de chacune des activités et délègue au bureau l'organisation de celles-ci.

Le Bureau fixe les règles de fonctionnement ainsi que toutes modalités financières d'établissement des tarifs. Le Bureau ne peut se livrer à toutes les études et concertations nécessaires à l'harmonisation et l'évaluation des activités, à leur évolution, à l'analyse économique. Le Bureau confie ces missions à la Commission des Activités. Le Bureau nomme parmi ses membres le rapporteur de cette commission et son adjoint.

Chacune des activités s'organise de la manière la plus autonome possible. Ceci est indispensable pour préserver la motivation des équipes et assurer l'efficacité des réunions de la Commission.

Article III - 2 - Fonctionnement de la Commission des Activités

Participants

La Commission des Activités est ouverte à **tous les membres actifs** : bénévoles oeuvrant à l'UTA et/ou à l'Association. Un membre non engagé dans le bénévolat peut à tout moment décider de s'investir dans les activités de l'Association, il doit en avertir le Rapporteur, il devient ipso facto membre actif et il participe à la Commission des Activités. Celle-ci est un **lieu d'accueil des nouveaux bénévoles.**

Organisation des réunions

Le Rapporteur de la Commission devra organiser les débats entre les différentes activités de façon à assurer de la cohérence entre celles-ci. Cette Commission élira un Secrétaire.

Les réunions donneront lieu à un ordre du jour et à un compte-rendu. L'ordre du jour sera adressé à tous les membres actifs

Le compte-rendu sera adressé aux administrateurs, aux membres assistant à la réunion, et aux excusés.

Ces comptes-rendus tiennent lieu de rapport de mission au Bureau.

Le Rapporteur de la Commission tiendra informé les membres participants des suites données par le Bureau.

La Commission des Activités devra se réunir au moins deux fois par an pour la préparation des programmes et leur suivi. Les dates devront être choisies, en concertation avec l'équipe rédactionnelle du bulletin de façon à permettre la publication des informations dans les meilleures conditions.

CHAPITRE IV - Information et Communication

Sous la responsabilité du Président de l'Association, représentant légal, une équipe rédactionnelle produit le "Bulletin" diffusé trois fois l'an à tous les membres de l'Association.

Le Bulletin a pour mission d'informer et de communiquer avec les membres. Il comporte les rubriques suivantes :

- Mot du Président,
- Fonctionnement d'U.T.A.,
- Vie de l'association : assemblée Générale notamment,
- Activités proposées aux membres,
- Tribune des lecteurs,
- Informations diverses en relation avec l'Association.

L'équipe rédactionnelle est placée sous la responsabilité du Président.

L'équipe participe à la Commission de la Représentation et à la Commission des activités. Elle peut s'adjoindre des collaborateurs occasionnels en cas de besoin.

CHAPITRE V - Dispositions transitoires

Article V - 1 - Elections des administrateurs les trois premières années suivant l'AGE du 22-4-2002.

A l'issue de la première année le premier tiers des administrateurs rééligibles est tiré au sort par le CA. L'année suivante le deuxième tiers est tiré au sort parmi les administrateurs élus lors de la première élection.

Article V - 2 - Mise en application.

Ce règlement modifié entre en application après le Conseil d'Administration du 15 juin 2004

Article V - 3 - Publication

Le présent règlement modifié a été approuvé par le Conseil d'Administration du 15 juin 2004 et sera publié dans le Bulletin n°51 de l'Association (en bleu). Il sera communiqué à la prochaine Assemblée Générale.

La Présidente : J. Hustache

La Secrétaire : M. Magnin



Des "ACTEURS ÉMÉRITES" pour l'essor de Lyon 1^{er} conférence : LES "GADAGNE"

72 adhérents se sont inscrits aux Rencontres Thématiques et cette première conférence a été animée par le **Pr. Edouard LEJEUNE**, passionné de l'histoire de cette famille, dont l'influence a été majeure sur la vie lyonnaise à la Renaissance.

E. Lejeune nous a apporté les témoignages de la qualité des actions de ces émigrés de Toscane, par obligation.

Le berceau de la famille "Gadagni" se situe dans une petite bourgade, à 15 Km de Florence, Pontassière.

Habiles marchands et financiers, les membres de cette famille marquèrent rapidement de leur empreinte cette région et leur influence s'étendit dans la noblesse locale.

Dès le XIII^e siècle, trois frères, Migliore, Pierotto et Zato, étendent leurs actions bancaires vers Paris et Rome.

Mais les "Gadagni" apportent une importante contribution au gouvernement et à la défense de la République.

Ils ajoutent ainsi l'influence politique à celle de l'argent.

Tous ces membres agissent au sein du gouvernement et sont investis de très délicates missions diplomatiques. Ils administrent des villes de Toscane.

Leur action ne se limite pas là. Ils s'illustrent également dans de nombreuses batailles et s'engagent dans les combats qui opposent Guelfes et Gibelins.

Ils connaissent le sommet de leur réussite dans les années 1430.

La lutte engagée contre Cosme de Médicis, et le soutien de cette cause par la famille Gadagni, vont les conduire à l'exil, et pour certains à l'emprisonnement et la décapitation.

"Simone" (Simon) prendra le chemin de Lyon, développera la branche française de la famille avec ses nombreux enfants. Agé de 23 ans, Simon oeuvrera à Genève, Turin, et aboutira à Lyon. 23 ans certes, mais compétent et avisé, il fondera la "Compagnie Della casa-Gadagni".

Marié à Ginevra Castellani, Simon aura 10 enfants qui vont asseoir la branche française des GADAGNE au fil de 5 générations, plus de deux siècles, dans notre ville, dans la région et bien au-delà...

L'importance des échanges commerciaux sur l'axe Rhône-Saône, passage naturel des échanges entre Nord et sud, fera de Lyon une plateforme de première importance pour l'essor économique.

Les 4 foires accordées par Louis XI montrent l'attrait de la royauté pour la région.



Les GADAGNE jouent un rôle primordial dans les activités d'import-export et dans le système bancaire.

La royauté a besoin de la puissance financière des banquiers pour mener à bien sa politique guerrière mais avec une certaine défiance.

Au-delà de cette influence financière, cette famille qui occupa des charges importantes de gouvernance, sut aussi marquer son intérêt pour la population. L'hôpital St Thomas, financé par cette famille, accueillera des pestiférés.

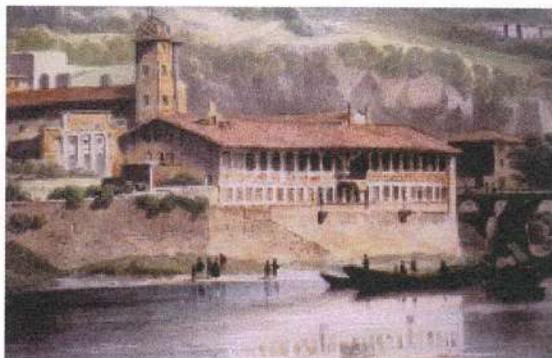
THOMAS I, et surtout THOMAS II ont marqué notre région avec l'hôtel qui abrite le musée Gadagne, mais aussi, St Galmier, St Héand en Forez, Ambérieu en Dombes, Bouthéon, le domaine de Beauregard à St Genis-Laval (en fait la résidence principale

de Thomas III), Charly, Notre Dame de Confort (Jacobins) une propriété à Oullins (actuellement école St Thomas d'Aquin), mais aussi bien au-delà, en Avignon, dans le Languedoc ainsi qu'en Toscane.

Thomas II eut 7 enfants, et Thomas III prit le relais de ses ancêtres. Ces descendants assurèrent de nombreuses charges au service du roi.

Cette page ne peut suffire à présenter la totalité d'une conférence riche en détails et les étudiants peuvent poursuivre et compléter leurs connaissances par le livre de E. Lejeune : "**La saga Lyonnaise des Gadagne**" qui présente, par le détail, une histoire enthousiasmante, étonnante, et quelquefois sulfureuse : "La Vendetta des Gadagne" du Père Vignon. Lorsque nous pousserons la porte du prestigieux musée lyonnais, notre regard sera bien différent.

Jacques Dejoux



Visites commentées

Marie-Thérèse ANDRIEUX - Françoise BASTIDE - Serge BERCAND - Monique BLANC
Claude CRETIN - Yvette DORET - Annie MERCIER - Alain RISSE - Jean-Pierre SALORE

PROGRAMME JANVIER 2007

Les dates des visites vous seront communiquées et affichées sur les lieux et les jours d'inscription

Circuit Thomas Blanchet, ordonnateur des décors de l'Hôtel de Ville et du Palais Saint-Pierre



Durée de la visite : 2 h 30
Groupe de 25 personnes
Participation aux frais : 9 €
Rendez-vous : 13 h 45 - Place de la Comédie, devant les grilles de l'Hôtel-de-Ville de Lyon.
Début de la visite : 14 h 00

La visite commence par l'analyse des peintures de l'escalier d'honneur de l'Hôtel de ville, l'une des oeuvres majeures de l'artiste qui était un ami de Poussin. Ce décor est l'un des plus beaux décors peints baroques de France. En fonction de la disponibilité des salles, nous visiterons les salons de la Nomination, du Consulat et du Tribunal de Commerce décorés également par le peintre.

Puis nous nous rendrons au Palais Saint Pierre où nous découvrirons le splendide ensemble de statues baroques du Réfectoire et du grand escalier projeté par Thomas Blanchet.

Pourquoi ce décor somptueux pour une cage d'escalier ? Qui était Antoinette d'Albert d'Ailly de Chaulnes ? Quelques questions que nous éluciderons lors d'un beau voyage dans le temps en passant par les deux plus prestigieux bâtiments de Lyon du XVII^e siècle.



Pour information

Une petite exposition sur La peinture du XVII^e siècle à Lyon a lieu au Musée des Beaux-Arts entre octobre 2006 et janvier 2007. Elle présente des œuvres inédites de Thomas Blanchet, notamment les esquisses peintes du plafond du grand salon et des décors de l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville. Ces esquisses ne sont plus exposées au musée, c'est donc une occasion exceptionnelle de pouvoir les voir à cette exposition qui n'a rien à voir avec la grande exposition sur Jacques Stella (17 novembre 2006 - 19 février 2007).

Exposition : La peinture du XVII^e siècle à Lyon, musée des beaux-arts de Lyon, 2^e étage, au niveau des peintures hollandaises du XVII^e.

Saints et Madones aux coins de nos rues

Durée de la visite : 2 h 00
Groupe de 25 personnes
Participation aux frais : 8 €
Rendez-vous : 13 h 45 devant la Cathédrale St-Jean de Lyon
Début de la visite : 14 h 00 (fin de la visite dans la presqu'île)

La tradition mariale lyonnaise n'est pas un vain mot et c'est à la découverte de cette histoire vue par "le petit bout de la lorgnette" que nous vous convions en arpentant nos rues. Depuis les modestes exemples du Vieux-Lyon jusqu'aux statues "urbaines" de la presqu'île, nous retracerons la fortune de ces œuvres oubliées en s'attardant sur leur situation, la richesse stylistique des statues et des niches, leurs auteurs, leur signification ainsi que leur intégration dans le paysage urbain. Enfin, puisse ce parcours vous faire découvrir un aspect méconnu de notre cité à travers un patrimoine modeste mais ô combien bienveillant !



Le Fort du Paillet à Dardilly

Visite commentée par M. le Colonel Roger BONIJOLY
Durée de la visite : 2 h 00
Groupe de 25 personnes
Participation aux frais : 5 €
Rendez-vous : 14 h 15 à l'entrée du Fort - chemin du Fort, derrière le château d'eau à Dardilly - (accès : bus ligne 3 - Hôtel-de-Ville / Dardilly le Jubin -. Arrêt : Dardilly-Le Paillet.



Compter environ 10 min. de marche.

Parkings : à l'arrêt du bus et chemin du Fort.

Début de la visite : 14 h 30

Recommandations : Chaussures confortables, (éventuellement canne), lampe électrique

Visiter un fort ? Quelle drôle d'idée ! Pourtant, Lyon fut à deux reprises au cours du XIXe siècle, un grand camp retranché : une première fois, face à l'Autriche, une seconde fois, face à l'Italie. Le fort du Paillet appartient à la seconde ceinture d'ouvrages fortifiés construite, selon les instructions du général Séré de Rivières, de 1874 à 1896 pour répondre à cette seconde menace. Vous découvrirez les organes de combat pour l'artillerie et l'infanterie, mais aussi les installations pour héberger, alimenter, protéger et faire vivre pendant trois mois une garnison de deux à trois cents hommes.

LE SYTRAL

(Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise) :

Visites de sites



Durée de la visite : 1 h 15

Groupe de 20 personnes

Participation aux frais : 5 €

Rendez-vous : 13 h 45 - 14 h 00 - 14h15 selon les sites - Début de la visite : / d'heure après

Les sites visités : Heure de rendez-vous - adresse - accès

UTT (Unité de Transport Tramway Cour Centrale : Centres de maintenance et de commande du Tram) - R.V. 14 h 00 - Porte des Alpes St-Priest - Accès : ligne T2, station Porte des Alpes.

ACS (Ateliers Centraux Surface : grande maintenance des bus, rénovation de la sellerie, réparation des valideurs de tickets) - R.V. 13 h 45 - 23, rue d'Alsace à Villeurbanne - Accès : Station Charpenne par tram ou ligne A et B du métro, puis 10 min. de marche.

Le Thioley (Ateliers de maintenance de la ligne automatique D et "remisage" des rames)

R.V. 13 h 45 - 41, rue des Frères Amadéo à Vénissieux - Accès : Ligne D jusqu'à la station Parilly puis 10 min. de marche en prenant l'avenue Charles de Gaulle (direction St-Priest).

PCC (Poste Central de Commande de tout le réseau métro : contrôle de l'exploitation et de la sécurité).

R.V. 14 h 15 - Sur le quai de la station de métro "Part-Dieu" direction Charpenne, sous l'horloge.

RAPPEL : Dans le cadre du Cycle de conférences de présentation du Sytral, nous vous rappelons qu'il nous reste quelques places pour les deux dates du mois de janvier 2007 (les jeudi 11 et mardi 30/01).
(Petite modification du lieu de R.V. : 19, Bd Vivier Merle au lieu du 21, Bd Vivier Merle)

Le Monastère royal de Brou : église et musée

Durée de la visite : environ 2 h 00

Groupe de 50 personnes, subdivisé en deux sous-groupes de 25 personnes

Participation aux frais : 16 €

Rendez-vous : 12 h 15 Place Bellecour, au pied de la statue de St-Exupéry

Départ à 12 h 30. Retour vers 18h30 à Lyon

L'église, édifiée de 1513 à 1532, est un joyau de style gothique flamboyant, à la haute toiture de tuiles vernissées et colorées. Tombeaux, retable, statues et stalles en font un exceptionnel "musée" de sculpture flamande du XVIe siècle. Ses fastueux vitraux historiés sont restés intacts. L'intérieur de l'édifice est baigné d'une abondante lumière qui joue sur la pierre d'un blanc doré. La nef, pure et dépouillée, contraste avec le jubé orné de dentelles de pierre.

Le monastère, exceptionnel, édifié de 1506 à 1512, a toujours suscité l'admiration par son ampleur et sa beauté.

Le musée (visite libre), aux riches collections d'art français, flamand et italien, du XVe au XXe siècle, est installé dans le monastère. Un bel ensemble de l'art des anciens Pays-Bas à l'époque de Marguerite d'Autriche. On remarquera aussi divers courants du XIXe siècle : genre "troubadour", école lyonnaise, Gustave Doré, une forte présence de l'art abstrait "contemplatif" en accord avec l'esprit des lieux, mais aussi des meubles Renaissance et bressans, et un riche ensemble de faïences de Meillonnas.



LIEUX ET DATES D'INSCRIPTION DES VISITES COMMENTEES

(Les dates des visites seront affichées sur les lieux d'inscription)

JANVIER 2007

DATES	HEURES	LIEUX
Lundi 8 Janvier 2007	9 h 00 à 12 h 30	MAISON DES SOCIETES SAVANTES 39 bis, rue de Marseille - 69007 LYON
Mardi 9 Janvier 2007	9 h 30 à 11 h 30	St-GENIS LAVAL Salle de la Médiathèque - 45, av. Clémenceau
Mercredi 10 Janvier 2007	9 h 00 à 11 h30	VAISE Espace Jean Couty 56, rue Sergent Berthet - 69009 LYON
Mercredi 10 Janvier 2007	14 h 00 à 17 h 30	MAISON DES SOCIETES SAVANTES 39 bis, rue de Marseille - 69007 - LYON
Jeudi 11 Janvier 2007	9 h30 à 11 h 30	DECINES - Maison des Sociétés 5, rue Antoine Lumière (près de l'église)
Vendredi 12 Janvier 2007	9 h 30 à 11 h 30	L'ARBRESLE Salle des Communautés des Pays de L'Arbresle 117, rue Passemart - (près de la DDE)
Vendredi 12 Janvier 2007	14 h 30 à 16 h 30	RILLIEUX MJC - 11, av. Général Leclerc
Lundi 15 Janvier 2007	9 h 00 à 12 h 30	MAISON DES SOCIETES SAVANTES 39 bis, rue de Marseille - 69007 LYON

Observations :

- Les enfants ne peuvent être admis aux visites ;
- Chaque étudiant doit remplir une fiche individuelle ;
- Paiement par chèque avec présentation des cartes UTA et AEUTA ;
- Un billet n'est valable que pour la date qu'il porte. Seules les personnes qui n'auraient pas pu participer à une visite à cause de la grève des TCL, auront un avoir pour une prochaine inscription ;
- Si vous souhaitez établir un compte-rendu pour une visite, nous le recevrons avec plaisir, veuillez l'adresser à l'équipe des Visites Commentées ;
- Pour tout renseignement, écrivez-nous en indiquant votre numéro de téléphone, vos numéros de carte UTA et AEUTA, (joignez une enveloppe timbrée pour la réponse) et adressez le tout à : AEUTA Visites Commentées - 39 bis, rue de Marseille - 69007 Lyon.

Conditions d'inscriptions des invités (non inscrits UTA et AEUTA)

- 1 seul invité par étudiant ;
- Carte d'invité 5 € par visite en plus de la participation aux frais de visite.



Lors d'une visite commentée de l'église St-Bruno, nous avons pu prendre contact avec Marie Claude Dumont de l'association "Eglise St-Bruno, splendeur du Baroque" à qui nous devons le texte ci-dessous et que nous remercions :

L'église Saint-Bruno-les-Chartreux

Inaugurée le 4 décembre dernier et ouverte à la visite depuis le 2 janvier 2006, l'église Saint-Bruno-les-Chartreux est redevenue, après deux ans et demi de restauration, un des monuments baroques les plus prestigieux de France.

Cette église, cœur d'une paroisse de la Croix-Rousse depuis 1803, était avant la Révolution l'église de la Chartreuse de Lyon. En 1584, en effet, les Chartreux avaient acquis, sur le haut des pentes, une propriété située à l'intérieur des remparts mais éloignée de l'agitation de la ville pour y créer une Chartreuse urbaine, la Chartreuse du Lys Saint-Esprit ; et les moines s'y installèrent effectivement à partir de 1616. Peu à peu, le domaine s'élargit jusqu'à devenir, avec 22 hectares (de bâtiments et de vignes), le plus grand domaine religieux de Lyon. L'espace permettait aux Pères Chartreux de vivre retirés du monde, dans 24 cellules (maisons) réparties autour d'un grand cloître.

Trois fois par jour, les Pères Chartreux quittent leur cellule pour célébrer, dans l'église de la Chartreuse, la messe ou des prières communes. Conformément à l'esprit de l'ordre, cette église resta longtemps modeste, sobrement décorée, enserrée dans les bâtiments d'habitation ou d'exploitation. Mais au XVIII^e siècle, comme dans bien d'autres Chartreuses urbaines (Naples, Séville, Pise, pour ne parler que des plus célèbres), de grandes modifications furent entreprises et la vieille église, dont on conserva les murs, fut rehaussée, agrandie, complètement transformée pour devenir ce joyau de l'art baroque que nous pouvons admirer aujourd'hui. " Il faut que Dieu habite dans cette église comme un Roi dans son palais, " écrivit Ferdinand Delamonce, l'architecte concepteur, lorsqu'il présenta le projet. L'esprit de la Contre-réforme catholique avait convaincu les Chartreux qu'une église pouvait faire l'objet de travaux et de décors exceptionnels.

De jeunes artistes promis à un grand avenir travaillèrent sur le chantier, tels Soufflot ou Pigalle. Des stucs de belle qualité, des boiseries rocaille, de grands tableaux, des statues embellirent l'édifice, inondé de lumière. Et à la croisée du transept, au dessus de l'autel majeur, un baldaquin exceptionnel, dessiné par Giovanni Niccolo Servandoni, vint magnifier la présence réelle du Christ. Porteur de draperies en véritable tissu, ce baldaquin a fait l'objet d'une restauration délicate qui n'a toutefois pas éclairci le mystère technique : comment le tissu a-t-il été stucqué ?



Photo de J.M Massin - ville de Lyon

La restauration du chœur des moines, de la nef, de la croisée du transept, du baldaquin a été réalisée dans le cadre d'une convention Patrimoine entre la Ville de Lyon, propriétaire de l'église, et l'État. Elle a été menée sous l'autorité de Monsieur Didier Repellin, architecte en chef des Monuments historiques. Le reste de l'église (et notamment les chapelles latérales) nécessitera une autre campagne de restauration.

Marie-Claude Dumont

*** * ***

L'association "Église Saint-Bruno, Splendeur du Baroque", loi 1901, a pour objet de promouvoir et faire connaître les bâtiments existants de l'ancienne Chartreuse de Lyon. En particulier, ses bénévoles assurent l'ouverture de l'église à la visite et aux concerts.

Ouverture de l'église tous les jours sauf dimanche et jours fériés de 15 h à 17 h.

Visite guidée de groupes sur réservation à l'Association : 04 78 27 29 26.

Association Église Saint-Bruno, Splendeur du Baroque - 7 impasse des Chartreux, 69001 Lyon.

www.baroque-stbruno.org - Adhésion : 10 €

Le coin des lecteurs

SOS bénévoles !

Vous avez du temps libre, des idées et de la bonne volonté...

n'hésitez pas à venir nous aider dans l'amitié et la convivialité.

Faites vous connaître en adressant un courrier au :

Secrétariat de l'AEUTA
39bis rue de Marseille 69007 LYON



Vous Déménagez, Pensez à Notre Fichier

Afin que notre fichier soit actualisé constamment et pour assurer la distribution de votre bulletin, Informez-nous de vos changements d'adresse en utilisant le coupon ci-dessous.

Nom Prénom

n° carte étudiant UTA n° carte étudiant AEUTA

Nouvelle adresse

C. P. Ville tél.

Ancienne adresse

C. P. Ville tél.

Envoyer à : AEUTA, service fichier , 39 bis rue de Marseille 69007 Lyon

**Pour être adhérent à l'Association de l'UTA,
il est impératif d'être étudiant de l'UTA
Il n'est pas trop tard pour adhérer**

Fiche d'adhésion

Année 2006 / 2007 : 5 €

M. Mme Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville..... Tél..... Courriel

N° de carte UTA : (année 2006-2007)..... N° de carte AEUTA (en cas de renouvellement d'adhésion)

A..... Le..... Signature

Joindre 1 chèque de 5 € à l'ordre exclusif de l'Association (AEUTA), une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour l'envoi de votre carte ou de la vignette de l'année en cours.